

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE
Puy-de-Dôme

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

Le 7 avril 2017, le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Michel MATTE, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Procurations : Catherine DEAT-BLEUZE donne procuration à Pierre HEBRARD

Chantal FOURNIER donne procuration à Pierre BOS

Michel MATTE donne procuration à Odile COCHETEL

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

Date de la convocation :

3 avril 2017

Secrétaire de séance :

Martine BONNEFOY

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Après délibération, le conseil municipal approuve les budgets comme suit :

Budget EAU

Section d'exploitation :

Dépenses : 163 558.89 €

Recettes : 163 558.89 €

Section d'investissement :

Dépenses : 102 844.01 €

Recettes : 102 844.01 €

Budget ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation :

Dépenses : 208 134.20 €

Recettes : 208 134.20 €

Section d'investissement :

Dépenses : 280 288.94 €

Recettes : 280 288.94 €

Budget REGIE DE TRANSPORT

Section d'exploitation :

Dépenses : 175 795 €

Recettes : 175 795 €

Section d'investissement :

Dépenses : 232 905 €

Recettes : 232 905 €

Budget COMMUNE

Section d'exploitation :

Dépenses : 888 721.60 €

Recettes : 888 721.60 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 231 667.41 €

Recettes : 1 231 667.41 €

Voté à l'unanimité.

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2017 : BUDGET REGIE DE TRANSPORT

Le conseil municipal décide d'attribuer au budget Régie de transport une subvention d'équilibre du budget principal de 10 300 €.

Voté à l'unanimité.

ASSOCIATION POUR LE CYCLISME ELITE DANS L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE : LA DURTORCCHA - DEMANDE DE SUBVENTION 2017

Le conseil municipal décide d'allouer une **subvention** d'un montant de **450 €** pour l'année 2017.

Voté à l'unanimité.

COOPERATIVES SCOLAIRES : SUBVENTION ANNEE 2017/2018

Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année scolaire 2016/2017, une subvention aux coopératives scolaires de Chanat et de l'Etang égale à un montant de 12.50 € par élève scolarisé soit 437.50€ pour la coopérative de Chanat et 550€ pour la coopérative de l'Etang.

Voté à l'unanimité.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE DURTOL-CHANAT-NOHANENT-SAYAT :
DEMANDE DE SUBVENTION 2016

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 200€.

Voté à l'unanimité.

CULTURE ET LOISIRS : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 600€. Soit 200€ pour organiser leur première « Marche de l'Espoir » et 400€ pour l'acquisition de 4 tables de ping-pong.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CAE (DROIT PRIVE)

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un CAE, 27 heures hebdomadaires, pour un an afin d'assurer les fonctions d'animatrice de garderie, aide cantinière et de préposée au ménage des écoles.

Voté à l'unanimité.

BUDGET REGIE DE TRANSPORT : DUREE D'AMORTISSEMENT DU CAR COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'amortir le car sur 15 ans à compter de 2018.

Voté à l'unanimité.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOMS RUE DES SAGNES A LA MOUTEYRE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire et de fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 4 700,00 € H.T..

Voté à l'unanimité.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : REPRESENTANT

Monsieur Pierre BOS est désigné comme représentant de la commune à la CLECT.

Voté à l'unanimité.